

FOOTBALL-ASSOCIATION

LES RESULTATS DU 21 DECEMBRE

Jeu Sports Lillois 1 bat Union Sportive Lilloise 1.
Espérance Lilloise 1 bat Jeanne Sportive Desvrière 3 buts à 0.

LES RESULTATS DU 22 DECEMBRE

Football Club de Lillois 1 bat A.S. de Grenay 2.
C.A.C. d'Esplanade bat A.S. de Grenay 2 buts à 1.

LE CHAMPIONNAT MILITAIRE

10e R.I. bat 12e Génie sur 4 buts à 0.

LES RENCONTRES DU 23 DECEMBRE

Olympique Lillois - Demain, à 11 h 15, sur le terrain de l'Arène de Dunkerque.

BASKETT-BALL

LES RESULTATS DU 21 DECEMBRE

Amicale B.G. bat I.C. sur 35 à 12.
Foyer Lillois (B) bat S.O.C. par 25 à 19.

HOCKEY

LILLE HOCKEY CLUB ET STUDENTS HINDOUS

Plusieurs centaines de personnes étaient présentes hier après-midi sur le terrain de Lille H.C.

FEUILLETON DU 25 DECEMBRE 1924. - N° 11

L'IDYLLE DANS LA TOURMENTE
— Dans trois jours, au plus tard, je vous remettrai l'argent.

Une femme se jette à l'eau

Lundi, vers 8 h. 30, une nommée Gabrielle Vanhuysen, 21 ans, servante, se ditant habitant 34, boulevard Gambetta...

BOXE

LE GRAND SALA D'AMEN

C'est ce soir 24 décembre, à 8 h. 30, qu'aura lieu au Grand-Sala d'Amén la séance mise sur pied par le Sporting Club.

LES ECOLES INTERNATIONALES

Société Anonyme au Capital de Trois Millions de Francs

BUREAU DE LILLE: 68, RUE NATIONALE

offrent aux personnes qui renverront le bulletin ci-dessous, après l'avoir rempli, une LEON GRATUITE D'ANGAIS D'ALLEMAGNE D'ESPAGNE, et une brochure explicative de la méthode.

EN DESCENDANT D'UN TRAMWAY

Lundi, vers 17 h. 30, Mme Maria Gaby, 60 ans, demeurant rue Jules Guesde, cour Lefebvre-Dhonit, est tombée en descendant du tramway A. place de la Liberté.

UNE GREVE DANS UNE TEINTURERIE

Les 50 ouvriers de la teinturerie de M. Napoléon Léniar, rue Lannes, ont abandonné le travail mardi matin.

NOEL LAIQUES

Comme les années précédentes, la municipalité de Roubaix réunira à l'occasion du Noël, tous les enfants des écoles publiques de Roubaix, le jeudi 25 décembre à 14 h. 30, dans la salle des fêtes de la rue de l'Hospice.

CROSS-CYCLE-PEDESTRE

LE CHAMPIONNAT DU NORD

Le Championnat du Nord de Cross-Cycle-Pédestre aura lieu dimanche 28 décembre, à 10 heures 15, sur le parcours de l'U.V.F. toutes catégories.

HIPISSME

COURSES A VINCENNES

1re COURSE. — L. Valence, G. Ricard, G. 33-50.
2e COURSE. — J. J. Violette, G. 37-60.

CADEAU

A l'occasion de sa mise en vente: Tapis, Tapis Ameublement, Couvre-pieds, Couvreurs, le MAGASIN DEBUNVAUT, place Fosse-aux-Chènes, Roubaix, offre un cadeau à tous acheteurs.

MUTUELLE DES ORPHELINS DES HOSPICES

L'assemblée générale annuelle et obligatoire aura lieu, dimanche, à 10 h. 30, à l'Hospice de Barbier.

LE STATUT DES TRAVAILLEURS FRANÇAIS ET BELGES TRAVAILLANT A L'ETRANGER

Bruxelles, 23. — Demain sera signé à Bruxelles un traité de travail franco-belge qui consacrera les principes suivants:

HOPITAL DE LA FRATERNITE

En raison de la Fête de Noël, la visite des malades de l'Hospice de la Fraternité aura lieu jeudi 25 décembre à midi.

COOPERATIVE "LA PAIX"

Jeu d'aujourd'hui, à 3 h. 30 précises, au Café de la Coopérative "La Paix", 78, boulevard de Beffroy, aura lieu l'assemblée générale de la caisse d'épargne (épargne de la Paix). Cette assemblée est trimestrielle, et de nombreux lots seront tirés au sort parmi les présents.

LA POMME CADUM CALME ET RAGE

La Pomme Cadum calme et rage et sous l'influence de l'inflammation de la peau, et assure sans danger de sa santé à tous les malades souffrant de troubles de la peau, et assure sans danger de sa santé à tous les malades souffrant de troubles de la peau, et assure sans danger de sa santé à tous les malades souffrant de troubles de la peau.

AMICALE DES ARTS

Concerts de Coquilles. — Jeudi, de 9 à 11 h. 30, aura lieu au stand de la rue des Arts, le concert de Coquilles. Le programme de ce concert sera adhésif au stand.

PANFARE CYCLISTE DU NORD-TOURISTE

Ce soir, mercredi, à 20 heures, répétition générale. Nouveau calendrier.

LA PLUS IMPORTANTE MEUNERIE-BOULANGERIE DE FRANCE

qui se trouve à LILLE, rue de la République, n° 22, est spécialisée pour les fêtes de Noël, des Coquilles de deux qualités: fine et ordinaire, au prix uniforme de cinq francs. Commandes immédiates: Lefebvre-Dhonit, Montebello, Lillie, aux Dépôts et aux Livraisons.

CANARI-CLUB ROUBAISIN

Le Canari-Club Roubaïsin invite tous les sociétaires qui ont demandé à placer les programmes de notre concours, à passer au siège de la société pour les retirer, à partir de jeudi 25 décembre. — Le secrétaire, M. BAILLARD V.

ETAT CIVIL

NAISSANCES. — Céline Lemaire, rue Decroix, cour Debaux, 2. — Jean Delandere, rue de la Liberté 3. — Paul Doye, rue Jacquemont 12.

PUBLICATIONS.

Roger Motte, Industriel, boulevard Gambetta, 27 et Colère Laurent, sp. à Turoing. — Elise Prévoit, coiffeur rue de Longues Haies, 233 et Ferdinand Lepout, sculpteur rue Henri-Casimir, 20. — Oscar Millebrück, dégraisseur à Menin (B) et Espérance Verrecq, peignreuse rue des Anges, cour Thérin, 4.

DECES.

Jacques Vandenaesbeke, 13 jours, rue du Grand-Chemin, 45. — Ferdinand Lazen, 63 ans, rue de la République, 10. — Jules Florin, 63 ans, rue de la Guinguette, cour du Dragon, 1.

Ciné-Bal de l'Union

Aujourd'hui, à 7 h. 30, changement complet de programme: CALVAIRE D'AMOUR. — LE CROIX DE LA Vierge GAGNE LE GRAND PRIX. — PATHE REVUE.

WATTELOS

ACCIDENTS DU TRAVAIL. — Le nommé Serruys Edmond, 49 ans, travaillant pour le compte de MM. Grandand frères, en déchargeant un fût d'un camion, a été pris entre deux fûts, et a été blessé au bras droit et à la jambe gauche.

CONSULTATION DE NOURRISSONS.

La consultation de nourrissons de la rue de l'Arbre-à-Noël aura lieu aujourd'hui, à 14 h. 30.

ETAT-CIVIL. — NAISSANCES.

Germaine (vaure) rue de la République, 62. — Oscar Jouvenaux, rue du Calvaire, N° 21.

PUBLICATIONS.

Maurice Goethals, chauffeur, rue du Mont-à-Leux, 21 et Léonie Bovin, banquière, rue de Valenciennes, 12.

LA SAINTE-CECILE A L'UNION CHORALE

L'Union Chorale a été dimanche la Sainte-Cécile. A 14 h. 30, les sociétaires se réunissent en leur local, 66, rue de Valenciennes.

LE CROIX

L'Union Chorale a été dimanche la Sainte-Cécile. A 14 h. 30, les sociétaires se réunissent en leur local, 66, rue de Valenciennes.

LANNY

RETRAITES DES CABARETS. — A l'occasion des fêtes de Noël et du Nouvel An, les débiteurs sont autorisés à laisser leurs établissements ouverts les 25 décembre et 1er janvier jusqu'à deux heures du matin.

LYS

DISTRIBUTION DE VETEMENTS AUX ELEVES DES ECOLES. — La municipalité fera distribution de vêtements aux élèves des écoles publiques de Lys. Cette distribution se fera jeudi 25 décembre, à 10 heures, à l'école de garçons de Lys. Les enfants qui ne se présenteront pas jeudi ne seront plus servis, les parents des enfants malades sont priés de faire connaître et retirer eux-mêmes les vêtements.

BLESSE AU TRAVAIL.

A la manufacture française de tapis et coussins, le nommé Léonard Léon, 25 ans, teinturier, demeurant à Lanny, a eu la gauche comprimée au cours de son travail entre son chariot et une colonne.

RETRAITES DES CABARETS.

A l'occasion des fêtes de Noël et du Nouvel An, les débiteurs sont autorisés à laisser leurs établissements ouverts les 25 décembre et 1er janvier jusqu'à deux heures du matin.

RETRAITES DES CABARETS.

A l'occasion des fêtes de Noël et du Nouvel An, les débiteurs sont autorisés à laisser leurs établissements ouverts les 25 décembre et 1er janvier jusqu'à deux heures du matin.

RETRAITES DES CABARETS.

A l'occasion des fêtes de Noël et du Nouvel An, les débiteurs sont autorisés à laisser leurs établissements ouverts les 25 décembre et 1er janvier jusqu'à deux heures du matin.

RETRAITES DES CABARETS.

A l'occasion des fêtes de Noël et du Nouvel An, les débiteurs sont autorisés à laisser leurs établissements ouverts les 25 décembre et 1er janvier jusqu'à deux heures du matin.

RETRAITES DES CABARETS.

A l'occasion des fêtes de Noël et du Nouvel An, les débiteurs sont autorisés à laisser leurs établissements ouverts les 25 décembre et 1er janvier jusqu'à deux heures du matin.

RETRAITES DES CABARETS.

A l'occasion des fêtes de Noël et du Nouvel An, les débiteurs sont autorisés à laisser leurs établissements ouverts les 25 décembre et 1er janvier jusqu'à deux heures du matin.

RETRAITES DES CABARETS.

A l'occasion des fêtes de Noël et du Nouvel An, les débiteurs sont autorisés à laisser leurs établissements ouverts les 25 décembre et 1er janvier jusqu'à deux heures du matin.

RETRAITES DES CABARETS.

A l'occasion des fêtes de Noël et du Nouvel An, les débiteurs sont autorisés à laisser leurs établissements ouverts les 25 décembre et 1er janvier jusqu'à deux heures du matin.

RETRAITES DES CABARETS.

A l'occasion des fêtes de Noël et du Nouvel An, les débiteurs sont autorisés à laisser leurs établissements ouverts les 25 décembre et 1er janvier jusqu'à deux heures du matin.

RETRAITES DES CABARETS.

A l'occasion des fêtes de Noël et du Nouvel An, les débiteurs sont autorisés à laisser leurs établissements ouverts les 25 décembre et 1er janvier jusqu'à deux heures du matin.

RETRAITES DES CABARETS.

A l'occasion des fêtes de Noël et du Nouvel An, les débiteurs sont autorisés à laisser leurs établissements ouverts les 25 décembre et 1er janvier jusqu'à deux heures du matin.

RETRAITES DES CABARETS.

A l'occasion des fêtes de Noël et du Nouvel An, les débiteurs sont autorisés à laisser leurs établissements ouverts les 25 décembre et 1er janvier jusqu'à deux heures du matin.

RETRAITES DES CABARETS.

A l'occasion des fêtes de Noël et du Nouvel An, les débiteurs sont autorisés à laisser leurs établissements ouverts les 25 décembre et 1er janvier jusqu'à deux heures du matin.

RETRAITES DES CABARETS.

A l'occasion des fêtes de Noël et du Nouvel An, les débiteurs sont autorisés à laisser leurs établissements ouverts les 25 décembre et 1er janvier jusqu'à deux heures du matin.

RETRAITES DES CABARETS.

A l'occasion des fêtes de Noël et du Nouvel An, les débiteurs sont autorisés à laisser leurs établissements ouverts les 25 décembre et 1er janvier jusqu'à deux heures du matin.

RETRAITES DES CABARETS.

A l'occasion des fêtes de Noël et du Nouvel An, les débiteurs sont autorisés à laisser leurs établissements ouverts les 25 décembre et 1er janvier jusqu'à deux heures du matin.

RETRAITES DES CABARETS.

A l'occasion des fêtes de Noël et du Nouvel An, les débiteurs sont autorisés à laisser leurs établissements ouverts les 25 décembre et 1er janvier jusqu'à deux heures du matin.

RETRAITES DES CABARETS.

A l'occasion des fêtes de Noël et du Nouvel An, les débiteurs sont autorisés à laisser leurs établissements ouverts les 25 décembre et 1er janvier jusqu'à deux heures du matin.

RETRAITES DES CABARETS.

A l'occasion des fêtes de Noël et du Nouvel An, les débiteurs sont autorisés à laisser leurs établissements ouverts les 25 décembre et 1er janvier jusqu'à deux heures du matin.

RETRAITES DES CABARETS.

A l'occasion des fêtes de Noël et du Nouvel An, les débiteurs sont autorisés à laisser leurs établissements ouverts les 25 décembre et 1er janvier jusqu'à deux heures du matin.

RETRAITES DES CABARETS.

A l'occasion des fêtes de Noël et du Nouvel An, les débiteurs sont autorisés à laisser leurs établissements ouverts les 25 décembre et 1er janvier jusqu'à deux heures du matin.

RETRAITES DES CABARETS.

A l'occasion des fêtes de Noël et du Nouvel An, les débiteurs sont autorisés à laisser leurs établissements ouverts les 25 décembre et 1er janvier jusqu'à deux heures du matin.

RETRAITES DES CABARETS.

A l'occasion des fêtes de Noël et du Nouvel An, les débiteurs sont autorisés à laisser leurs établissements ouverts les 25 décembre et 1er janvier jusqu'à deux heures du matin.

RETRAITES DES CABARETS.

A l'occasion des fêtes de Noël et du Nouvel An, les débiteurs sont autorisés à laisser leurs établissements ouverts les 25 décembre et 1er janvier jusqu'à deux heures du matin.

RETRAITES DES CABARETS.

A l'occasion des fêtes de Noël et du Nouvel An, les débiteurs sont autorisés à laisser leurs établissements ouverts les 25 décembre et 1er janvier jusqu'à deux heures du matin.

de la Peau

La Pomme Cadum calme et rage et sous l'influence de l'inflammation de la peau, et assure sans danger de sa santé à tous les malades souffrant de troubles de la peau, et assure sans danger de sa santé à tous les malades souffrant de troubles de la peau, et assure sans danger de sa santé à tous les malades souffrant de troubles de la peau.

AMICALE DES ARTS

Concerts de Coquilles. — Jeudi, de 9 à 11 h. 30, aura lieu au stand de la rue des Arts, le concert de Coquilles. Le programme de ce concert sera adhésif au stand.

PANFARE CYCLISTE DU NORD-TOURISTE

Ce soir, mercredi, à 20 heures, répétition générale. Nouveau calendrier.

LA PLUS IMPORTANTE MEUNERIE-BOULANGERIE DE FRANCE

qui se trouve à LILLE, rue de la République, n° 22, est spécialisée pour les fêtes de Noël, des Coquilles de deux qualités: fine et ordinaire, au prix uniforme de cinq francs. Commandes immédiates: Lefebvre-Dhonit, Montebello, Lillie, aux Dépôts et aux Livraisons.

CANARI-CLUB ROUBAISIN

Le Canari-Club Roubaïsin invite tous les sociétaires qui ont demandé à placer les programmes de notre concours, à passer au siège de la société pour les retirer, à partir de jeudi 25 décembre. — Le secrétaire, M. BAILLARD V.

ETAT CIVIL

NAISSANCES. — Céline Lemaire, rue Decroix, cour Debaux, 2. — Jean Delandere, rue de la Liberté 3. — Paul Doye, rue Jacquemont 12.

PUBLICATIONS.

Roger Motte, Industriel, boulevard Gambetta, 27 et Colère Laurent, sp. à Turoing. — Elise Prévoit, coiffeur rue de Longues Haies, 233 et Ferdinand Lepout, sculpteur rue Henri-Casimir, 20. — Oscar Millebrück, dégraisseur à Menin (B) et Espérance Verrecq, peignreuse rue des Anges, cour Thérin, 4.

DECES.

Jacques Vandenaesbeke, 13 jours, rue du Grand-Chemin, 45. — Ferdinand Lazen, 63 ans, rue de la République, 10. — Jules Florin, 63 ans, rue de la Guinguette, cour du Dragon, 1.

Ciné-Bal de l'Union

Aujourd'hui, à 7 h. 30, changement complet de programme: CALVAIRE D'AMOUR. — LE CROIX DE LA Vierge GAGNE LE GRAND PRIX. — PATHE REVUE.

WATTELOS

ACCIDENTS DU TRAVAIL. — Le nommé Serruys Edmond, 49 ans, travaillant pour le compte de MM. Grandand frères, en déchargeant un fût d'un camion, a été pris entre deux fûts, et a été blessé au bras droit et à la jambe gauche.

CONSULTATION DE NOURRISSONS.

La consultation de nourrissons de la rue de l'Arbre-à-Noël aura lieu aujourd'hui, à 14 h. 30.

ETAT-CIVIL. — NAISSANCES.

Germaine (vaure) rue de la République, 62. — Oscar Jouvenaux, rue du Calvaire, N° 21.

PUBLICATIONS.

Maurice Goethals, chauffeur, rue du Mont-à-Leux, 21 et Léonie Bovin, banquière, rue de Valenciennes, 12.

LA SAINTE-CECILE A L'UNION CHORALE

L'Union Chorale a été dimanche la Sainte-Cécile. A 14 h. 30, les sociétaires se réunissent en leur local, 66, rue de Valenciennes.

LE CROIX

L'Union Chorale a été dimanche la Sainte-Cécile. A 14 h. 30, les sociétaires se réunissent en leur local, 66, rue de Valenciennes.

LANNY

RETRAITES DES CABARETS. — A l'occasion des fêtes de Noël et du Nouvel An, les débiteurs sont autorisés à laisser leurs établissements ouverts les 25 décembre et 1er janvier jusqu'à deux heures du matin.

LYS

DISTRIBUTION DE VETEMENTS AUX ELEVES DES ECOLES. — La municipalité fera distribution de vêtements aux élèves des écoles publiques de Lys. Cette distribution se fera jeudi 25 décembre, à 10 heures, à l'école de garçons de Lys. Les enfants qui ne se présenteront pas jeudi ne seront plus servis, les parents des enfants malades sont priés de faire connaître et retirer eux-mêmes les vêtements.

BLESSE AU TRAVAIL.

A la manufacture française de tapis et coussins, le nommé Léonard Léon, 25 ans, teinturier, demeurant à Lanny, a eu la gauche comprimée au cours de son travail entre son chariot et une colonne.

RETRAITES DES CABARETS.

A l'occasion des fêtes de Noël et du Nouvel An, les débiteurs sont autorisés à laisser leurs établissements ouverts les 25 décembre et 1er janvier jusqu'à deux heures du matin.

RETRAITES DES CABARETS.

A l'occasion des fêtes de Noël et du Nouvel An, les débiteurs sont autorisés à laisser leurs établissements ouverts les 25 décembre et 1er janvier jusqu'à deux heures du matin.

RETRAITES DES CABARETS.

A l'occasion des fêtes de Noël et du Nouvel An, les débiteurs sont autorisés à laisser leurs établissements ouverts les 25 décembre et 1er janvier jusqu'à deux heures du matin.

RETRAITES DES CABARETS.

A l'occasion des fêtes de Noël et du Nouvel An, les débiteurs sont autorisés à laisser leurs établissements ouverts les 25 décembre et 1er janvier jusqu'à deux heures du matin.

RETRAITES DES CABARETS.

A l'occasion des fêtes de Noël et du Nouvel An, les débiteurs sont autorisés à laisser leurs établissements ouverts les 25 décembre et 1er janvier jusqu'à deux heures du matin.

RETRAITES DES CABARETS.

A l'occasion des fêtes de Noël et du Nouvel An, les débiteurs sont autorisés à laisser leurs établissements ouverts les 25 décembre et 1er janvier jusqu'à deux heures du matin.

RETRAITES DES CABARETS.

A l'occasion des fêtes de Noël et du Nouvel An, les débiteurs sont autorisés à laisser leurs établissements ouverts les 25 décembre et 1er janvier jusqu'à deux heures du matin.

RETRAITES DES CABARETS.

A l'occasion des fêtes de Noël et du Nouvel An, les débiteurs sont autorisés à laisser leurs établissements ouverts les 25 décembre et 1er janvier jusqu'à deux heures du matin.

RETRAITES DES CABARETS.

A l'occasion des fêtes de Noël et du Nouvel An, les débiteurs sont autorisés à laisser leurs établissements ouverts les 25 décembre et 1er janvier jusqu'à deux heures du matin.

RETRAITES DES CABARETS.

A l'occasion des fêtes de Noël et du Nouvel An, les débiteurs sont autorisés à laisser leurs établissements ouverts les 25 décembre et 1er janvier jusqu'à deux heures du matin.

RETRAITES DES CABARETS.

A l'occasion des fêtes de Noël et du Nouvel An, les débiteurs sont autorisés à laisser leurs établissements ouverts les 25 décembre et 1er janvier jusqu'à deux heures du matin.

RETRAITES DES CABARETS.

A l'occasion des fêtes de Noël et du Nouvel An, les débiteurs sont autorisés à laisser leurs établissements ouverts les 25 décembre et 1er janvier jusqu'à deux heures du matin.

RETRAITES DES CABARETS.

A l'occasion des fêtes de Noël et du Nouvel An, les débiteurs sont autorisés à laisser leurs établissements ouverts les 25 décembre et 1er janvier jusqu'à deux heures du matin.

RETRAITES DES CABARETS.

A l'occasion des fêtes de Noël et du Nouvel An, les débiteurs sont autorisés à laisser leurs établissements ouverts les 25 décembre et 1er janvier jusqu'à deux heures du matin.